

SSIAP 2 - Formation initiale (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance A Personnes)

Objectifs

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie pour être capable d'animer et diriger une équipe d'agents de sécurité, d'exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements, et de mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

Personnes concernées

Agents de sécurité incendie dans les établissements recevant du public ou d'un immeuble de grande hauteur

Durée :

70 heures hors examen (10 jours)

Lieu :

ASFOR-CCI

Prérequis

- Être titulaire du SSIAP 1 (ou équivalent) à jour
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié et être déclaré(e) APTE
- Posséder une attestation de l'exercice de l'agent de sécurité incendie durant au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois
- Être titulaire du SST ou PSE 1 ou PSC1 en cours de validité

Participants

12 personnes maximum

Méthode pédagogique

Formation théorique appuyée par de nombreux exercices pratiques
Mise à disposition du matériel pédagogique : salle de formation équipée, panneau SSI pédagogique, bac à feu, extincteurs, outils informatiques, etc.

Programme

1. Rôles et missions du chef d'équipe

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des conflits
- Évaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gestion des incidents techniques
- Délivrance du permis feu

2. Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité
- Installations fixes d'extinction automatique

3. Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie

- Réglementation du code du travail

- Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité

4. Chef du poste central de sécurité incendie et situation de crise

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours

Évaluation et suivi

- Attestation de fin de formation
- Passage de l'examen (épreuves écrites, orales et pratiques)

Informations complémentaires

Recyclage tous les 3 ans